

TRIATHLON DE L'ETANG DU PUIITS



REGLEMENT 2026



AS GIEN TRIATHLON



«Toujours plus loin,
ensemble !»

 TeamGienTriathlon

REGLEMENT TRIATHLON DE L'ETANG DU PUIITS

28 JUIN 2026

<u>I L'ORGANISATEUR</u>	Page 2
<u>II DISCIPLINE</u>	Page 2
<u>III LES CONDITIONS D'ACCES AUX EPREUVES</u>	Page 2
<u>IV INSCRIPTIONS ET MODALITES</u>	Page 3
<u>V RETRAIT DES DOSSARDS</u>	Page 4
<u>VI BRIEFING</u>	Page 5
<u>VII PLANS DES PARCOURS</u>	Page 5
<u>VIII PARC A VELOS</u>	Page 5
<u>IX LES EPREUVES</u>	Page 5
<u>X SÉCURITÉ DES CONCURRENTS</u>	Page 6
<u>XI ASSURANCE ET FORMULAIRE</u>	Page 6
<u>XII RESPONSABILITE</u>	Page 7
<u>XIII RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE</u>	Page 7
<u>XIV CHRONOMETRAGE</u>	Page 7
<u>XV SANCTIONS ET PÉNALITÉS</u>	Page 7
<u>XVI ABANDON</u>	Page 7
<u>XVII MODIFICATION, ANNULATION, REMBOURSEMENT</u>	Page 8
<u>XVIII RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : ZONE NATURA 2000</u>	Page 9
<u>XIX OBJETS TROUVÉS / PERDUS</u>	Page 9
<u>XX DROIT À L'IMAGE</u>	Page 9
<u>XXI DONNEES PERSONNELLES</u>	Page 10
<u>XXII CONTROLE ANTI DOPAGE</u>	Page 10



PREAMBULE

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon de l'Étang du Puits suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon et qu'il s'engage à les respecter.

Le règlement sportif de la FFTRI est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

En cas d'incohérence entre le présent règlement et le règlement sportif de la FFTRI, c'est le règlement sportif de la FFTRI qui prévaut.

I L'ORGANISATEUR

Le triathlon de l'Étang du Puits est organisé par la section Triathlon de l'AS Gien Natation le dimanche 28 juin 2026.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription le règlement en vigueur au jour de la demande d'inscription.

II DISCIPLINE

Le fait de prendre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement, à celui de la FFTRI et aux instructions qui lui seront données au cours de l'épreuve par :

- ☐ Le directeur de la course
- ☐ L'arbitre principal et les arbitres
- ☐ Les médecins et les équipes médicales
- ☐ Les bénévoles

III LES CONDITIONS D'ACCES AUX EPREUVES

Les épreuves proposées sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon mais également aux non licenciés qui auront souscrits à la « LICENCE EXPERIENCE » après validation du FIS (Formulaire info santé)

Le format M est ouvert à tous les publics

- A partir de 18 ans (catégorie Junior) individuels ou relais

Le format S est ouvert à tous les publics et accessibles aux personnes transportées sous conditions (voir avec l'organisateur)

- A partir de 16 ans (catégorie Cadet) en individuel ou relais
- A partir de 12 ans (catégorie Benjamin) uniquement en relais

Le format cross Triathlon est exclusivement réservé aux jeunes de

- 12 à 19 ans en individuel ou relais
- 10 à 12 ans (catégorie Pupille) en relais

*Les conditions d'accès pourront être modifiées selon les conditions
sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve.*

Triathlon de l'Étang du puits : triathlonetangdupuits@gmail.com



Epreuves	Distances	Catégories acceptées	Départ de l'épreuve	Ouverture parc à vélos	Retrait des dossards
S Individuel et relais	Natation : 750 m Cyclisme : 22 km Course à pied : 5 km	• A partir de cadet en individuel • A partir de benjamin en relais (1 distance sur le relais)	10H00	8H30	8H00
Cross Triathlon Jeunes	Natation : 250 m Cyclisme : 8 km VTT Course à pied : 1,3 km	• Uniquement en individuel à partir de Benjamin jusqu'à Junior • Uniquement en relais à partir de Pupilles	13H00	12H00	8H00 ou 11H15
M Individuel et relais	Natation : 1500 m Cyclisme : 44 km Course à pied : 10 km	• A partir de junior en individuel ou relais	14H00	12H30	11H15

Catégories : Benjamin : 12 à 13 ans en 2026
Cadet : 16 à 17 ans en 2026

Minime : 14 à 15 ans en 2026
Junior : 18 à 19 ans en 2026

IV INSCRIPTION ET MODALITES

L'engagement se fait individuellement ou par équipe. Il n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

• **Pour les licenciés FFTRI « COMPETITION » :**

- ☐ La licence FFTRI saison 2025-2026 sauf si téléchargée sur le site d'inscription
- ☐ Une pièce d'identité avec photo

• **Pour les non-licenciés FFTRI ou les licenciés FFTRI « LOISIR » :**

- ☐ Le document « Licence Expérience » dûment rempli en ligne et
- ☐ Le FIS – Formulaire info santé
- ☐ Une pièce d'identité avec photo

• **Pour tous les concurrents :**

- ☐ Une autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ Le règlement des frais de participation

• **Pour les personnes transportées ou en situation de handicap :**

Toute personne dont l'état de santé ne permet pas la pratique des disciplines enchaînées en autonomie peut prendre part à l'épreuve avec l'aide d'un ou plusieurs accompagnateurs.

L'accord express de l'organisateur doit être obtenu préalablement à l'inscription pour vérifier que l'épreuve est réalisable en envoyant un mail à l'adresse suivante : triathlonetangdupuits@gmail.com afin de vérifier la faisabilité.

Le dossier d'engagement doit comprendre pour toutes les personnes de l'équipage :

- ☐ Le règlement des frais de participation
- ☐ La licence FFTRI saison 2025-2026 sauf si téléchargée sur le site d'inscription ou la licence expérience + le Formulaire info santé + La carte de
- ☐ Une carte d'invalidité avec photo pour le concurrent et une pièce d'identité avec photo pour les accompagnateurs
- ☐ Une autorisation parentale pour les mineurs



TARIFS 2026

• TARIFS POUR TOUS

DATES	S Individuel	S Relais	M Individuel	M Relais	XXS individuels Jeunes	XXS relais Jeunes
Dossard avec lot Jusqu'au 26/04/26	28	48	43	58	6	10
Eco dossard jusqu'au 26/04/26	22	42	37	52	6	10
A partir du 27/04/26	30	50	45	60	6	10

• TARIFS groupe Licenciés FFTRI

Valable pour les courses individuelles S et M uniquement : Inscription simultanée d'un groupe du même club FFTRI de 8 personnes minimum : Tarif : 25 € (S) / 39 € (M) (jusqu'au 26/04 ; + 2€ à partir du 27/04). Si le groupe choisit l'Eco Dossard, la remise de 6 € ne se cumule pas.

• TARIFS Non Licenciés FFTRI

Les concurrents n'ayant pas de licence FFTRI ou uniquement une licence Loisirs FFTRI devront souscrire **en plus du tarif pour** tous précisé ci-dessus, la **licence loisirs** qui est obligatoire et valable uniquement sur une seule épreuve. Cette licence est demandée par la ligue et permet de bénéficier d'une assurance.

	Course S Individuel	Course S Relais	Course M Individuel	Course M Relais	Course XXS Jeunes
LICENCE EXPERIENCE	7	4	22	5	4

L'inscription et la licence se font uniquement en ligne sur www.protiming.fr dans la limite des places disponibles. **L'inscription est ferme et définitive**

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure organisation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant.

V RETRAIT DES DOSSARDS

Les concurrents devront présenter leur licence (si licencié FFTRI) ainsi qu'une pièce d'identité pour le retrait du dossard.

Tout athlète qui ne pourra justifier de son identité ne pourra retirer son dossard.

Pour les équipes inscrites en relais, la présence de l'équipe complète n'est pas obligatoire. N'importe quel membre de l'équipe peut retirer les dossards pour son équipe.

Pour les inscriptions sur internet, la non-présentation du formulaire info santé (FIS) et l'absence de la licence Expérience, entraîne une annulation de l'inscription et un non remboursement des frais d'inscription.

Le retrait des dossards ne pourront se faire que dans les horaires spécifiés sur le programme.



VI BRIEFING

Un briefing par épreuve sera organisé avant le départ par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents. Ces briefings seront également publiés sur le site web de l'évènement avant la compétition à l'adresse suivante :

<http://triathlonetangdupuits.com>

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leurs venues sur le Triathlon de l'étang du puits et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leur disposition.

VII PLAN DES PARCOURS

Les plans des parcours seront disponibles en ligne sur :

<http://triathlonetangdupuits.com>

Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants lors des épreuves et, le cas échéant, leur indiquer une difficulté. Cependant, il est de la responsabilité du participant de connaître le tracé du parcours et, aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreurs.

VIII PARC A VELOS

Seuls les triathlètes de la compétition en cours, le personnel de l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition aux horaires prévus sur le programme.

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélos.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

IX LES EPREUVES

L'épreuve natation

a. Général

- ☐ Les concurrents doivent obligatoirement porter un bonnet de bain (non fourni par l'organisation) ainsi que la puce fournie par l'organisateur
- ☐ Les accessoires de flottaison, propulsion, chaussures, chaussons et gants sont interdits
- ☐ Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ entraîne la disqualification immédiate.
- ☐ Les triathlètes transportés doivent porter un gilet de sécurité

b. Température

- ☐ La température sera relevée par un arbitre et communiquée 1h avant le départ de chaque épreuve via la sonorisation.
- ☐ Conformément à la réglementation sportive 2026, l'utilisation de la combinaison néoprène est autorisé selon la température de l'eau (cf réglementation sportive 2026).



L'épreuve cycliste

Pendant l'épreuve cycliste

- ☐ Le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible,
- ☐ Tout déplacement dans le parc à vélos doit se faire avec le vélo à la main, et le casque sur la tête. La jugulaire de ce dernier doit être serrée,
- ☐ Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours,
- ☐ Les embouts de guidons doivent être bouchés,
- ☐ Toute assistance extérieure est interdite.
- ☐ Le « drafting » sera interdit sur l'ensemble des parcours, En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu. De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7 m (se mesurant entre la roue avant du vélo de tête et la roue avant du vélo suiveur).
- ☐ Les routes sont ouvertes à la circulation, en toutes circonstances, chaque cycliste doit obligatoirement respecter le code de la route. Un bénévole sera présent et vous autorisera à passer aux intersections.
- ☐ Un morceau de route est dégradé « La Bagauderie » et sera signalé par des plots

Pendant la transition vélo :

- ☐ La descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélos par une ligne matérialisée au sol. En cas de non-respect de cette règle, les participants fautifs se verront infliger un carton jaune (Stop & Go)

L'épreuve course à pied

Pendant l'épreuve :

- ☐ Le dossard doit être porté sur le devant du corps. Il doit être visible en toutes circonstances,
- ☐ Toute assistance extérieure est interdite,
- ☐ Il est interdit de courir torse nu.
- ☐ Les lecteurs MP3 et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.
- ☐ Les personnes transportées peuvent participer au parcours S sous certaines conditions. Elles doivent porter un casque de cyclisme rigide avec la jugulaire attachée.

Temps limites : barrières horaires

Des temps limites sont mis en place sur l'épreuve du M l'après-midi, pour respecter tant l'intégrité physique des participants, les autorisations accordées par les pouvoirs publics, les délais de mise en place des bénévoles et des membres du comité d'organisation. Au-delà de cet horaire les compétiteurs encore en course seront considérés hors course, et donc ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation, ils devront retirer leur dossard et remettre leur transpondeur à l'organisateur.

- Temps limite épreuve de natation : 50 minutes
- Temps limite épreuve de cyclisme : 1h50 minutes
- Temps limite natation + cyclisme : 2h40 minutes

X SÉCURITÉ DES CONCURRENTS

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

La sécurité sur les épreuves est assurée par l'organisateur sous le contrôle des services de l'état compétent. Le service médical est assuré par des associations de protection civile

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, à la suite d'une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

XI ASSURANCE ET FORMULAIRE

- ☐ Les licenciés FFTRI bénéficient uniquement des garanties accordées par leur licence,
- ☐ Pour les non licenciés FFTRI, le formulaire info santé ainsi que la licence expérience seront exigés



XII RESPONSABILITE

- L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.
- Il en va de même pour un accident provoqué par le non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou des services de Police ou de Gendarmerie.
- Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il appartient au concurrent de souscrire les assurances complémentaires éventuelles, notamment pour les dégâts matériels.

XIII RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants. Ils seront communiqués lors de la diffusion des circuits.

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure (sauf en cas d'intervention des secours).

XIV CHRONOMETRAGE

L'Évènement est chronométré grâce à une puce de chronométrage remise au participant au retrait des dossards. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne serait en être tenu pour responsable

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

XV SANCTIONS ET PÉNALITÉS

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par la réglementation sportive 2026 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

XVI ABANDON

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais. Pensez à rapporter votre puce électronique au chronométrateur qui sera situé au niveau de la ligne d'arrivée.



XVII MODIFICATION, ANNULATION, REMBOURSEMENT

1- Modification, annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries etc..., L'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme de l'épreuve sans préavis. En cas d'annulation ou de toute modification (programme, parcours), l'organisateur informera les athlètes par les moyens suivants :

- Un mail sera envoyé aux personnes déjà inscrites
- L'information sera relayée sur le site internet de l'épreuve :
<http://triathlonetangdupuits.com>

2- Annulation de l'inscription

En cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Conscient que la participation à un triathlon est conditionnée à un entraînement qui peut être long et intensif, le site d'inscription en ligne, Protiming, propose une option « assurance annulation » à 2€ qui est à souscrire lors de l'inscription.

Cette assurance garantie au concurrent l'ayant souscrit, le remboursement des frais d'inscription à l'événement (hors frais bancaires) dès lors qu'il a été obligé d'annuler sa participation du fait d'un des événements prévus au contrat d'assurance.

Les demandes de remboursement devront être demandées sur le site d'inscription en ligne : Protiming.

En cas d'annulation « COVID » par l'organisateur, les participants seront remboursés hors frais d'inscription internet.



XVIII RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : ZONE NATURA 2000

Afin de respecter l'environnement et de préserver la biodiversité présente sur le site, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

XIX OBJETS TROUVÉS / PERDUS

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre. Tout objet trouvé peut être ramené au bureau des retraits des dossards et tout objet perdu peut être récupéré en ce lieu.

Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement. Après le 15/07/2026, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

XX DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

Les caméras sportives de type Go pro sont autorisées. Cependant :

- ☐ Leur fixation ne doit présenter aucun risque pour l'athlète ou les concurrents, en toute circonstance. En particulier, il est interdit de les fixer sur les casques de vélo.
- ☐ L'organisation ou le corps arbitral se réserve le droit d'interdire une caméra s'il estime qu'elle représente un quelconque danger. Aucune image ou vidéo, embarquée ou non, en provenance d'un athlète ou d'une personne du public, ne pourra être utilisée pour contester une décision d'arbitrage.



XXI DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les données à caractère personnel concernant les Participants font l'objet d'un traitement informatique. L'organisateur agit en qualité de responsable de traitement.

Les données collectées sont nécessaires pour : la gestion des inscriptions à la course, l'établissement des listes de départ, l'organisation matérielle et la sécurité de la manifestation, le chronométrage et l'édition et la publication des résultats.

Le cas échéant, l'envoi d'informations relatives à l'épreuve ou aux éditions futures, sous réserve du consentement du participant.

Les inscriptions et le chronométrage sont réalisés par la société Protiming, agissant en qualité de sous-traitant pour le compte de l'organisateur, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Les données collectées sont destinées exclusivement à l'organisateur et à ses prestataires techniques intervenants dans le cadre strict de l'organisation de l'épreuve.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'organisation de la manifestation.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de limitation du traitement et d'opposition au traitement de ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés par demande écrite adressée à l'organisateur à l'adresse suivante :

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée :

triathlonetangdupuits@gmail.com ou par courrier à As Gien triathlon Quai de Nice 45500 GIEN, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

En cas de litige, le participant peut introduire un réclamation auprès de la CNIL.

XXII CONTROLE ANTI DOPAGE

L'Evènement est une épreuve organisée sous l'égide de la F.F.TRI. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Evènement. Les participants à l'Evènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération.

Fait à Gien le 29/01/2026

Le Comité d'Organisation

